

Dépôt de plainte - Demande de clarification

Championnat régional/national

Toute protestation doit être soumise dans l'heure de l'incident au comité d'organisation du championnat par le biais de ce formulaire rempli dans sa totalité.

Rappel : le concurrent déposant une plainte doit se référer au règlement de la compétition, notamment au règlement général 2.2 et 2.3 et/ou au règlement de l'épreuve concernée.

2.3.7 Une protestation doit être faite sur un formulaire adéquat qui est disponible auprès du comité d'organisation.

2.3.8 Toute protestation devra être soumise par le concurrent au comité d'organisation par écrit dans l'heure qui suit le litige. Le comité, le technicien en chef et le juge en chef étudieront et statueront sur le cas.

2.3.9 Une attitude ou des propos inappropriés lors d'une protestation aura pour cause le retrait immédiat du droit de protester et/ou une disqualification.

2.3.10 Une disqualification pour comportement inapproprié sera appliquée à tout concurrent ayant une conduite non professionnelle, déloyale ou antisportive durant et/ou après une épreuve. Les juges en chef des épreuves appliqueront les règles de leur épreuve, incluant les règles de comportement.

Nom du participant soumettant la plainte : _____

Date et heure de l'incident : _____

Épreuve de l'incident : _____

Infraction supposée : _____

Nom de la personne impliquée : _____

Décrivez l'incident : _____

Signature de la personne requérante :

_____ date : _____

Une décision écrite ou orale sera prise concernant cette demande avant la fin de la compétition. Rappelez vous que les juges, techniciens et organisateurs sont bénévoles et donnent de leur temps pour rendre ce championnat possible.